



## COMMUNE DE POUZOLS (34)

### Plan Local d'Urbanisme

#### 6.2.1 – Notice de l'annexe sanitaire

Procédure	Prescription	Projet Arrêté	Approbation
Elaboration	08/08/1983	11/02/1985	19/12/1985
1 <sup>ère</sup> révision	25/08/1995	08/09/2000	18/05/2001
1 <sup>ère</sup> modification de la 1 <sup>ère</sup> révision			28/06/2011
2 <sup>ème</sup> révision valant élaboration du PLU	24/09/2010	18/12/2018	



#### Agence de Nîmes

188, Allée de l'Amérique Latine  
30900 NÎMES  
Tél. 04 66 29 97 03  
Fax 04 66 38 09 78  
nimes@urbanis.fr

#### Mairie de Pouzols

6 Rue de l'Égalité  
34 230 POUZOLS  
Tél : 04 67 96 73 16  
Fax : 04 67 88 74 13  
pouzols34@wanadoo.fr

Équipe **URBANiS**

**Chef de projet**

Corinne Snabre

corinne.snabre@urbanis.fr

04 66 29 97 03

Contact **URBANiS**

Agence régionale de Nîmes

188 allée de l'Amérique Latine

30 900 Nîmes

04 66 29 97 03

nîmes@urbanis.fr

[www.urbanis.fr](http://www.urbanis.fr)



## Introduction

Conformément à l'article R. 123-14, 3° du Code de l'urbanisme (dans sa rédaction en vigueur au 31/12/2015), les annexes comprennent, à titre informatif, « *les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets* ».

# 1 – Eau potable

Sources : « Schéma directeur d'alimentation en eau potable - Commune de POUZOLS », SIEE, Août 2003 ; Données communales de production et de consommation en eau potable.

La compétence « eau potable » relève de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Celle-ci a engagé l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui, à partir d'un état des lieux des ressources disponibles et d'une estimation des besoins à venir, identifiera les solutions à mettre en œuvre tant à l'échelle communale qu'intercommunale ; parmi ces solutions sont d'ores et déjà évoquées, et cela depuis plusieurs années, la création d'interconnexions entre les réseaux des différentes communes ainsi que la recherche de nouvelles ressources.

---

## 1.1 – Ressource en eau potable

### 1.1.1 – Caractéristiques de la ressource

La commune de POUZOLS est alimentée en eau potable par le forage du Stade F99 situé à l'Ouest du village, à proximité immédiate du plateau sportif ; ce forage, profond de 35 mètres, exploite l'aquifère des cailloutis du Miocène moyen.

Les débits maximums d'exploitation autorisés par l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2006 portant déclaration d'utilité publique du forage et de ses périmètres de protection, sont les suivants :

- Débit de prélèvement maximum en instantané de 20 m<sup>3</sup>/h.
- Débit de prélèvement maximum journalier de 250 m<sup>3</sup>.

Sur l'exercice 2016, le volume prélevé s'est établi à 42 076 m<sup>3</sup> soit une moyenne journalière de 115 m<sup>3</sup>.

### 1.1.2 – Traitement de l'eau

L'aquifère capté est naturellement chargé en particules de fer et les teneurs mesurées sur l'eau pompée dépassent fréquemment les limites fixées par la réglementation. Un traitement complet a donc été mis en place, conformément à l'arrêté de déclaration préfectoral d'utilité publique du 13 juillet 2006 ; il consiste en

- une déferrisation par oxydation ;
- une floculation par injection d'un réactif à base de sulfate d'aluminium ;
- une filtration ;
- une désinfection finale par injection de chlore.

La capacité de la station de traitement est de 12 m<sup>3</sup>/jour pour 240 à 288 m<sup>3</sup>/jour.

### 1.1.3 – Qualité de l'eau

Les bilans 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 (dernier bilan en date du 22/10/2018) établis par l'ARS montrent que l'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et de qualité satisfaisante sur le plan physico-chimique.

Les teneurs en fer sont, sur ces 5 années, restées inférieures à la référence de qualité de 200 µg/l (et très souvent inférieures à 20 µg/l), à l'exception du prélèvement du 31/10/2017 qui a atteint la concentration de 265,0 µg/l.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétente en eau potable, a prévu de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour pallier à ces dépassements ponctuels.

---

## 1.2 – Ouvrages et réseau

### 1.2.1 – Réservoir

La desserte en eau potable est assurée via un réservoir aérien de 300 m<sup>3</sup> situé à une cote radier de 80 m NGF. Le traitement de l'eau est réalisé sur la conduite d'adduction entre le forage du stade F99 et le château d'eau.

La capacité utile du réservoir (180 m<sup>3</sup>, hors réserve incendie de 120 m<sup>3</sup>) est à ce jour insuffisante pour garantir une journée de réserve en pointe ; le Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la commune avait proposé dès 2003 la réalisation d'un nouveau réservoir de 200 m<sup>3</sup> (puis à terme de 2x200 m<sup>3</sup>) sur les hauteurs à l'Est du village. Le Schéma Directeur d'Alimentation en eau Potable de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault viendra préciser les solutions à mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

### 1.2.2 – Réseau

Le réseau couvre une longueur totale de 8,3 km dont 0,7 km en adduction et 7,6 km environ en distribution. Le réseau du centre village, réalisé à partir de 1964, est pour l'essentiel constitué de conduites en fibro-ciment ; les conduites des quartiers pavillonnaires récents sont quant à elles en PVC.

La commune comptait 443 abonnés en 2016, dont 8 abonnés gros volumes (consommant plus de 250 m<sup>3</sup> par an) pour un total de 2 858 m<sup>3</sup>.

---

## 1.3 – Bilan actuel besoins / ressource en eau potable

### 1.3.1 – Production et consommation

Le tableau suivant indique l'évolution de la production et de la consommation entre 2013 et 2016. Sur l'exercice 2016, le volume produit a été de 42 076 m<sup>3</sup>, le volume mis en distribution de 41 957 m<sup>3</sup> et le volume facturé de 40 227 m<sup>3</sup>.

Globalement sur la période 2011-2016, le volume pompé et le volume facturé ont été en progression régulière.

Le volume pompé moyen s'est établi en 2016 à 115 m<sup>3</sup>/jour en moyenne avec une production le jour de pointe estimée à 225 m<sup>3</sup>/jour, en deçà du débit maximum journalier de 250 m<sup>3</sup> autorisé par l'arrêté de DUP du 13 juillet 2006. **Les débits d'exploitation autorisés sont suffisants pour répondre aux besoins de la population communale actuelle ; aucune difficulté d'alimentation n'a été enregistrée sur une longue période, y compris en période de pointe estivale.**

La consommation domestique moyenne, calculée sur la base du volume facturé peut être estimée à :

- 255 l/jour/abonné (sur la base de 431 abonnés facturés en 2016) ;
- 118 l/jour/habitant sur la base d'une population de 937 habitants (INSEE 2015).

Aux volumes facturés s'ajoutent les consommations des bâtiments publics non facturées (groupe scolaire, vestiaires du stade, WC publics), comprises selon les années entre 358 m<sup>3</sup> (donnée 2016, en lien avec une forte diminution des consommations du groupe scolaire) et 609 m<sup>3</sup> (donnée 2014).

Année	Volume pompé (m <sup>3</sup> )	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	Volume consommé bâtiments publics et non facturé (m <sup>3</sup> )	Volume total consommé (m <sup>3</sup> )
2013	39 230	37 914	378	38 292
2014	40 312	39 381	609	39 990
2015	41 650	38 439	441	38 880
2016	42 076	40 227	358	40 585

### 1.3.2 – Rendement

Le rendement est défini comme le rapport entre le volume total consommé et le volume produit / volume pompé.

Année	Volume pompé (m <sup>3</sup> )	Volume total consommé (m <sup>3</sup> )	Rendement
2013	39 230	38 292	97,6%
2014	40 312	39 990	99,2%
2015	41 650	38 880	93,3%
2016	42 076	40 585	96,4%

Le rendement apparaît ainsi comme très bon, selon les données transmises par la commune ; par précaution, nous retenons ce rendement de 90% (qui était d'ailleurs le rendement figurant au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de 2003).

---

### 1.3 – Bilan besoins / ressource en eau potable à échéance du PLU

L'objectif démographique retenu par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est de 1 170 habitants à échéance du PLU, soit 233 habitants supplémentaires par rapport au dernier recensement INSEE 2015 et quelques 90 foyers supplémentaires.

La consommation annuelle domestique en eau potable devrait atteindre en 2030, 51 246 m<sup>3</sup> (sur la base d'une consommation moyenne de 120 l/jour/habitant globalement stable par rapport à 2016 et d'une population de 1 170 habitants).

La consommation domestique atteindra ainsi 140 m<sup>3</sup> en moyenne journalière et 211 m<sup>3</sup> en journée de pointe (avec un coefficient de pointe de 1,5).

La consommation totale, incluant les consommations communales (à hauteur de 5 m<sup>3</sup> par jour, avec une marge de sécurité par rapport à la situation actuelle, liée au renforcement des équipements publics dont l'école) atteindrait 145 m<sup>3</sup> en moyenne journalière et 216 m<sup>3</sup> en journée de pointe (avec un coefficient de pointe de 1,5).

Avec un rendement stable le besoin de production s'établira à :

- 161 m<sup>3</sup> en moyenne journalière sur l'année ;
- 240 m<sup>3</sup> en journée de pointe.

**La ressource actuelle est suffisante pour faire face aux besoins en eau potable d'une population de 1 170 habitants en journée de consommation moyenne ; elle répond également aux besoins de cette même population de 1 170 habitants en journée de pointe, mais avec une marge de sécurité néanmoins limitée.**

Le Schéma Directeur Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, en cours de lancement, viendra définir les mesures nécessaires au renforcement de la ressource en eau potable ; plusieurs hypothèses sont d'ores et déjà évoquées dont l'augmentation du débit d'exploitation du forage du stade F99 ou l'interconnexion avec les réseaux des communes voisines.

## 2 – Assainissement

Sources : « Schéma directeur d'assainissement – Assainissement Non Collectif - Commune de POUZOLS », AZUR Environnement, Juillet 2008 ; Rapports de fonctionnement de la station d'épuration de POUZOLS 2015 et 2016, SATESE, Département de l'Hérault

La compétence « assainissement », antérieurement assurée en régie par la commune de POUZOLS, a été transférée à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Celle-ci a depuis engagé l'élaboration de son Schéma Directeur d'Assainissement.

---

### 2.1 – Assainissement collectif

#### 2.1.1 – Station d'épuration

La station d'épuration de POUZOLS, située au lieu-dit Les Tuillières à l'ouest de la RD 32, a été mise en service en 2014, en remplacement de l'ancien lagunage naturel d'une capacité de traitement de 500 EH arrivé à saturation, et améliorée en 2015 (dégrillage, renouvellement de l'armoire électrique, canal de comptage neuf).

D'une capacité de traitement de 1 700 EH, elle consiste en un lagunage avec aération et brassage forcé ; le rejet des eaux traitées se fait dans le ruisseau de Lussac.

La filière de traitement des boues est un bassin de boues liquides.

Les valeurs nominales de fonctionnement de la station d'épuration de POUZOLS sont les suivantes :

- volume moyen journalier : 265 m<sup>3</sup>/jour
- charges polluantes en entrée de station :

Charges polluantes entrée de station de Pouzols				
MES (kg/j)	DCO (kg O <sub>2</sub> /j)	DBO5 (kg O <sub>2</sub> /j)	NK (kg N/j)	Pt (kg P/j)
153	204	102	25,50	6,80

Les bilans de fonctionnement établis par le SATESE montrent un bon fonctionnement des ouvrages et une bonne qualité du rejet. Sur les analyses 2015 et 2016 :

- le taux de charge hydraulique varie entre 32% (20/10/2015 et 17/02/2016) et 35,5% (30/06/2015).
- le taux de charge organique varie entre 36,0% (30/06/2015) et 57% (17/02/2016).

Les rendements épuratoires atteignent des niveaux élevés, compris sur les années 2015 et 2016 entre 96 et 97% pour la pollution organique DCO, plus de 99% pour la pollution organique DBO5, 94 et 98% pour les matières en suspension, 86 à 94% pour l'azote NGL et 59 à 96% pour le phosphore Pt.

### Charge en entrée et rendements épuratoires

Date	Charges/jour		Rendements épuratoires				
	Débit (m <sup>3</sup> )	DBO5 (kg)	MES	DCO	DBO5	NGL	Pt
30/06/2014	62,40	28,08	76,19%	88,44%	96,62%	62,13%	58,82%
30/06/2015	91,00	36,40	97,62%	97,22%	99,4%	93,85%	96,34%
20/10/2015	87,00	38,28	94,00%	95,97%	99,11%	94,63%	65,00%
17/02/2016	84,10	58,03	98,46%	95,59%	99,67%	86,49%	58,62%

**La station d'épuration de Pouzols, calibrée pour 1 700 EH, est suffisante pour traiter les effluents des 1 170 habitants prévus à l'échéance du PLU.**

#### 2.1.2 – Réseau

L'étude diagnostic du réseau d'assainissement collectif réalisé en 2008 dans le cadre de l'établissement du Schéma Directeur d'Assainissement communal avait mis en évidence des entrées d'eaux parasites relativement importantes, comprises entre 8,4 m<sup>3</sup>/jour par temps sec nappe basse et 11,6 m<sup>3</sup>/jour par temps de pluie.

Les travaux de réhabilitation préconisés ont été réalisés : débranchement de gouttières, remplacement de boîtes de branchement et de regards non étanches, réhabilitations ponctuelles de réseaux.

---

## 2.2 – Assainissement non collectif

Créé en 2007, le Service Public d'Assainissement non Collectif est géré par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ; il a pour missions :

- le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations (tous les 4 ans) ;
- le contrôle de la conception et la réalisation des nouvelles constructions ou des travaux de réhabilitation ;
- le contrôle de mutation, lorsqu'un bien est vendu et que le contrôle périodique date de plus de 3 ans.

34 installations d'assainissement collectif sont recensées sur la commune de Pouzols (contre 47 en 2008) sur les secteurs de Sous les Mazes, Les Prunelles en zone urbaine et du Domaine de l'Arcade hors zone urbaine.

Le zonage d'assainissement communal a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2009 ; il délimite :

- les zones relevant de l'assainissement non collectif, sur lesquelles les constructions générant des eaux usées devront être équipées d'un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur et aux dispositions du zonage d'assainissement (filiale de traitement) ; sont ainsi classés en zone d'assainissement non collectif les secteurs de La Croix Neuve et Les Prunelles au Nord en zone urbaine.
- les zones relevant de l'assainissement collectif, desservies ou devant être desservies par le réseau collectif d'assainissement.

Le zonage d'assainissement communal est joint en annexe à la présente Notice.

## 3 – Gestion des déchets

*Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des ordures ménagères 2017, Communauté de communes Vallée de l'Hérault – Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers, Syndicat Centre Hérault.*

---

### 3.1 – Compétences

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers assimilés » pour le compte des 28 communes qui la composent, soit quelques 37 000 habitants.

Elle a délégué depuis 1998 la compétence « traitement des déchets » au Syndicat Centre Hérault, né de la collaboration entre les trois Communautés de communes Vallée de l'Hérault, Clermontois et Lodévois Larzac. Le Syndicat Centre Hérault compte ainsi 76 communes et près de 78 500 habitants.

---

### 3.2 – Collecte des déchets

Le Service Ordures Ménagères de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault assure en régie la collecte des déchets résiduels et des bio-déchets en porte à porte sur les 28 communes de son territoire :

- déchets résiduels : déchets non recyclables générés par les ménages et collectés en bacs gris ;
- bio-déchets : partie fermentescible des déchets générés par les ménages et collectés en vrac en bac vert (avec sacs biodégradables).

La collecte sélective par apport volontaire (en déchèterie ou points tri) des autres déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés (déchets des commerçants, artisans ou services comparables aux déchets ménagers) est assurée par le Syndicat Centre Hérault.

La production de déchets ménagers s'est établie en 2017 à 45 357 tonnes soit 579 kg/habitant/an dont 324 kg d'ordures ménagères /habitant/an.

#### 3.2.1 – Collecte des déchets résiduels non valorisables (bac gris)

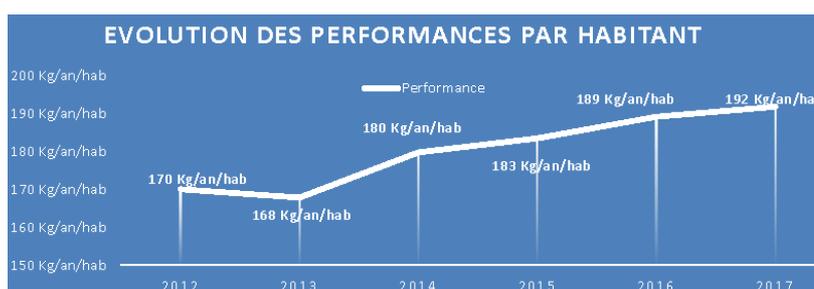
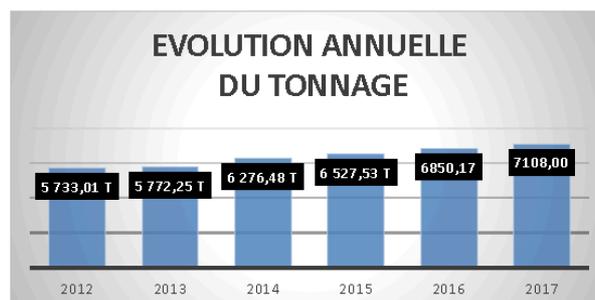
La collecte des ordures ménagères est assurée en porte à porte auprès de chacun des foyers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, soit environ 18 000 foyers. Les modes de collecte dépendent de la densité de population, de la quantité de déchets produits et de la topographie du terrain : bacs individuels roulants en tissu pavillonnaire, petits bacs à poignée appelés modulos bacs en centres anciens et centre-bourgs, bacs collectifs en habitat collectif.

La fréquence de collecte dépend également de la typologie d'habitat : de 1 fois par semaine en habitat pavillonnaire (bacs roulants) à 2 fois par semaine en habitat collectif et habitat de centre ville (modulos bacs).

7 108 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2017, en hausse de 3,76% par rapport à 2016.

En 2017, le poids moyen d'ordures ménagères résiduelles collectées par personne et par an s'est ainsi élevé à 192 kg/an/habitant, en hausse de 1,40% par rapport à 2016.

L'augmentation régulière du tonnage d'ordures résiduelles depuis 2013 semble traduire une baisse du geste de tri et confirme la nécessité d'engager le service sur la voie d'une nouvelle dynamique de gestion des déchets.



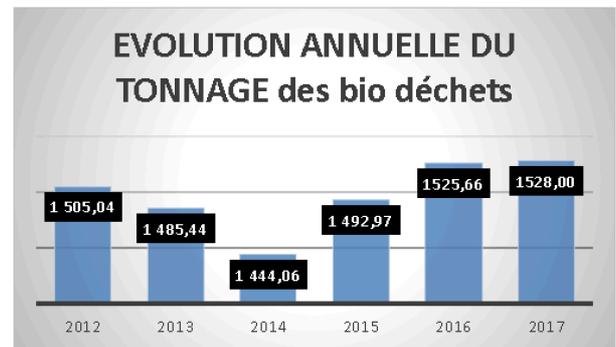
### 3.2.2 – Collecte des bio-déchets (bac vert)

La collecte des déchets résiduels et des bio-déchets est également assurée en porte à porte auprès de chacun des foyers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, selon des modalités et une périodicité qui, comme pour les ordures ménagères résiduelles, dépendent de la densité de population et de la quantité de déchets produits : 1 fois par semaine en habitat pavillonnaire (bacs roulants), 2 fois par semaine en habitat collectif et habitat de centre ville (modulos bacs).

1 528 tonnes de bio-déchets ont été collectées en 2017, soit un tonnage pratiquement stable par rapport à 2016 (+0,15%).

Le poids moyen de bio-déchets collectés par personne et par an s'est ainsi élevé à 41,21 kg/an/habitant, en diminution 2,13% par rapport à 2016.

Cette diminution (pour rappel, le rendement de la collecte atteignait 45,40 kg/an/habitant en 2011) confirme la nécessité de relancer les campagnes de sensibilisation au geste de tri et de développer des outils de tri et de collecte plus performants.



### 3.2.3 – Collecte en apport volontaire (points tri et déchèteries)

#### > Points tri

Le Syndicat Centre Hérault gère 341 points tri ou points d'apports volontaires composés de colonnes à verre, à papier et à emballages ménagers recyclables (donnée 2017). Un de ces points tri est implanté sur la commune de Pouzols, devant l'ancienne cave coopérative.

Suite à l'optimisation des collectes menée en 2017, l'objectif du Syndicat est d'installer une cinquantaine de points de tri supplémentaires sur le territoire en 2018.

Sur les 341 points tri implantés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, 5 632 tonnes de matériaux recyclables - verre, papier et emballages ménagers recyclables - ont été collectées en 2017, en augmentation de 4,56% par rapport à 2016 (après une diminution de 0,9% entre 2015 et 2016).

Les quantités collectées de verre sont en constante augmentation (+2,3%), avec un ratio de 36,8 kg/hab/an contre 26,0 kg/hab/an à l'échelle du département.

Les quantités collectées de papier, en diminution depuis 2011, ont par contre fortement augmenté en 2017 (+12,6%), signe peut être de l'essoufflement de l'opération STOP PUB ou encore de la reprise de l'activité économique ou de l'amélioration du geste de tri.

La quantité totale d'emballages ménagers recyclables (EMR) a enregistré une légère diminution en 2017 (-1,4%) et les refus de tri ont augmenté de 17,2%.

#### Les Points tri :

Tonnes	2015	2016	2017
Verre	2 729	2 817	2 881
Papier	1 704	1 560	1 757
Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	1 003	1 010	995
<b>TOTAUX</b>	<b>5 436</b>	<b>5 387</b>	<b>5 632</b>
Évolution en %	0,5%	-0,9%	4,56%
Refus de tri des EMR	404	419	491
Refus de tri du Papier	-	21	40

Au total, le ratio de collecte de papier et emballages ménagers recyclables atteint 35,1 kg/hab/an, contre 37,9 kg/hab/an à l'échelle du département.

Les emballages ménagers recyclables sont transférés au centre de tri du SICTOM à Pézenas pour y être triés manuellement selon leur nature ; les refus de tri (déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri) représentent globalement un tiers des quantités collectées, en progression notable par rapport à 2016 (29%).

### > Déchèteries

Le Syndicat Centre Hérault gère le fonctionnement de 9 déchèteries fixes et d'une déchèterie mobile pour le dépôt des déchets volumineux (dont les encombrants) et des déchets toxiques (données 2017). Il propose depuis 2015 un nouveau service particulièrement adapté aux professionnels ayant de grandes quantités à traiter, les Déchèteries « Gros Véhicules » dont le fonctionnement est payant.

Il n'existe pas de déchèterie sur le territoire de POUZOLS, mais ses habitants disposent de deux déchèteries proches à Gignac (réaménagée et agrandie en 2016) et au Pouget.

8 220 tonnes ont ainsi été collectées en déchèteries en 2017, en progression de 11,1% par rapport à 2016 (après une progression de 13,3% entre 2015 et 2016). Les progressions ont été particulièrement marquées pour le mobilier usager (en relation avec la mise en place d'une nouvelle benne dans la déchèterie de Lodève fin 2016) et le bois (classe A non traité et classe B).

Deux nouvelles filières de valorisation ont été mise en place fin 2015 et courant 2016 : la première concerne le polystyrène (sur 4 déchèteries dont celle de Gignac), la seconde le bois de classe A non traité.

Tonnes	2015	2016	2017
Métaux	1 272	1 378	1 382
Cartons	990	1 048	1 068
Bois de classe B	2 848	2 842	2 909
Bois de classe A non traité (combustible)*	-	73	219
Mobilier usagé <sup>2</sup>	453	970	1 548
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques)	187	222	260
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	780	851	813
Polystyrène	1	14	22
<b>TOTAUX</b>	<b>6 528</b>	<b>7 397</b>	<b>8 220</b>
Évolution en %	3,8%	13,3%	11,1%
Ressorcerie	88	118	95

### > Collecte des textiles, linge et chaussures

La collecte du textile, linge de maison, chaussures (TCL) est effectuée par la Ressourcerie dans les conteneurs réemploi des déchèteries principales mais également par le Syndicat Centre Hérault via 16 points de collecte déployés sur 13 communes en 2017.

2,2 kg de textiles, linge et chaussures par habitant ont été collectés en 2017 sur le territoire du Syndicat Centre Hérault (hors autres points d'apport volontaire mis en place sur les communes par d'autres organisations). Le ratio moyen en France est de 3 kg/an/habitant, ce qui représente 32,5% du gisement potentiel.

---

## 3.3 – Traitement des déchets

### 3.3.1 – Filières de traitement

Le Syndicat Centre Hérault gère les déchets ménagers du territoire selon une logique multi-filières en fonction de la nature des déchets : recyclables, fermentescibles et non valorisables.

**Les déchets recyclables**, collectés en points tri et en déchèteries, sont acheminés vers les filières adaptées.

- Les emballages ménagers collectés en points tris sont transférés vers le centre de tri du SICTOM à Pézenas où ils sont triés manuellement avant d'être acheminés vers les filières de recyclage. Les refus de tri sont renvoyés vers la filière de traitement des ordures ménagères à savoir l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Syndicat Centre Hérault à Soumont.
- Les déchets collectés en déchèterie et déjà triés sont orientés directement vers les filières de recyclage : Société GDE Recyclage de Lavérune pour les métaux ; VEOLIA pour le bois de classe A non traité (valorisation en combustible) ; Société PAPREC pour le bois de classe B traité ; VEOLIA pour le polystyrène.
- Les textiles, linges et chaussures collectés sont récupérés par la Feuille d'Erable, une entreprise locale d'insertion, qui les conditionne en vue de leur transfert vers un centre de tri conventionné. Selon leur état, chaque pièce de textile ou paire de chaussure est valorisée différemment : revente des pièces en bon état par des associations en seconde main ; transformation en chiffons, fibres pour rembourrage, isolants pour bâtiment .... des pièces abimées ou tâchées.

**Les bio-déchets** collectés en porte à porte et les déchets verts déposés en déchèteries sont transformés en compost sur la plateforme de compostage située sur la commune d'Aspiran.

Depuis 2006, le compost produit est certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » ; il a également obtenu en 2015 la labellisation ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Deux types de compost sont ainsi produits et commercialisés : le compost issu de la collecte des bio-déchets et le compost 100% végétal issu des déchets verts collectés en déchèterie. Le Syndicat Centre Hérault commercialise également du bois de paillage.

Au total, 8 067 tonnes de matériaux ont été traitées en 2017 sur la plateforme de compostage d'Aspiran, dont 5 284 tonnes de déchets verts collectés en déchèteries classiques ou déchèteries Gros Véhicules et 2 784 tonnes de bio-déchets.

4 005 tonnes de produits ont été commercialisées en 2017 dont : 1 638 tonnes de compost issu de la collecte des bio-déchets, 2 221 tonnes de compost « 100% végétal » et 146 tonnes de bois de paillage.

**Les gravats** déposés en déchèterie (pour les petits volumes) ou en déchèteries « Gros véhicules » (Aspiran et de Saint-André-de Sangonis) sont valorisés sur le site d'Aspiran ; après scalpage, concassage et criblage, ils sont recyclés en granulats réutilisés par des entreprises des travaux publics, voiries et réseaux divers mais également par des particuliers pour la réalisation de piscines, soutènements..... Depuis 2014, le Syndicat Centre Hérault a élargi sa gamme de produits, pour s'adapter aux besoins des professionnels et des particuliers ; 7 produits sont désormais proposés : tout venant, matériaux drainant, gros gravier, petit gravier, grain de riz, sable et terre.

Au total, 4 441 tonnes de produits ont été commercialisées en 2017, soit une diminution de 54% par rapport à 2016 où la demande a été très forte sur les produits gros gravier, petit gravier et grain de riz en lien avec des chantiers importants.

Enfin, **les déchets résiduels ou déchets ultimes non valorisables** sont stockés sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) située sur la commune de Soumont et gérée en régie. La capacité maximale d'accueil de cette installation, autorisée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par arrêté préfectoral 2009-I-1613 B en date du 30 juin 2009 complété par l'arrêté 2012-I-2662 daté du 19 décembre 2012, est de 463 800 m<sup>3</sup>.

La capacité maximale annuelle d'accueil de l'installation est de 40 000 tonnes.

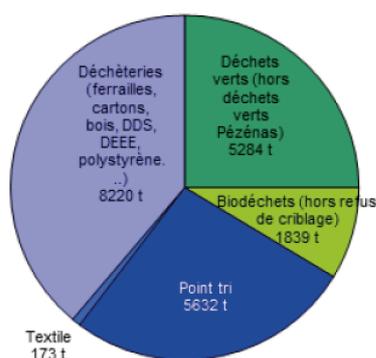
En 2017, 24 682 tonnes de déchets ont été traitées sur l'ISDN de Soumont, dont 24 209 tonnes de déchets ménagés non valorisés. La production totale de déchets non valorisés a augmenté de 1,4% entre 2016 et 2017, à un rythme comparable à celui de la population du Syndicat Centre Hérault. Cette augmentation est liée à la hausse de la production des déchets municipaux, des déchets de tri et de papier mais surtout à l'augmentation des Ordures Ménagères Résiduelles (+2%).

Tonnes	2015	2016	2017
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) traitées sur l'ISDND <sup>1</sup>	15 734	16 122	16 458
Encombrants traités sur l'ISDND <sup>2</sup>	5 428	5 526	5 383
Déchets municipaux* traités sur l'ISDND <sup>3</sup>	768	804	892
Refus du centre de tri des EMR (Emballages Ménagers Recyclables) enfouis sur l'ISDND <sup>4</sup>	416	460	477
Refus du centre de tri des EMR (Emballages Ménagers Recyclables) produit <sup>5</sup>	404	419	491
Refus de papier produit <sup>6</sup>	NC	21	40
Refus de textiles produit <sup>7</sup>	6	0	0
Refus de criblage produit <sup>8</sup>	946	984	944
<b>Total Déchets Ménagers non valorisés produits</b> (somme de 1+2+3+4+5+6+7+8)	<b>23 286</b>	<b>23 875</b>	<b>24 209</b>
Évolution en %	3,6%	2,5%	1,4%
<b>Total Déchets Ménagers traités sur l'ISDND</b> (somme de 1+2+3+4+6+7+8)	<b>23 299</b>	<b>23 915</b>	<b>24 195</b>
Évolution en %	3,6%	2,6%	1,2%
<b>Autres déchets traités sur l'ISDND</b>	<b>3 052</b>	<b>587</b>	<b>487</b>
• Déchets de dégrillage	1	2	2
• DIB (Déchets Industriels Banals)	519	585	479
• Refus Inertes	48	0	7
• Encombrants sinistres traités sur l'ISDND	2 484	0	0

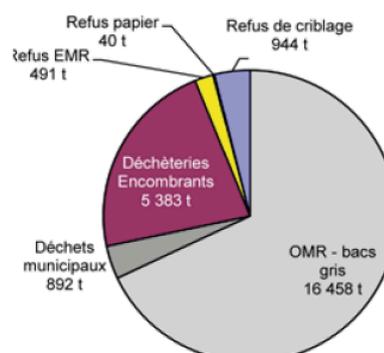
### 3.3.2 – Taux de valorisation

En 2017, le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés, par compostage ou recyclage, a atteint 46,4% (soit 19 829 tonnes) contre 45,4% en 2016 ; ce taux de valorisation reste toutefois globalement stable depuis une dizaine d'années.

**20 929 tonnes**  
de déchets ménagers valorisés



**24 209 tonnes**  
de déchets ménagers non valorisés



La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en Août 2015, fixe des objectifs beaucoup plus ambitieux ; le taux de valorisation devra être à minima de :

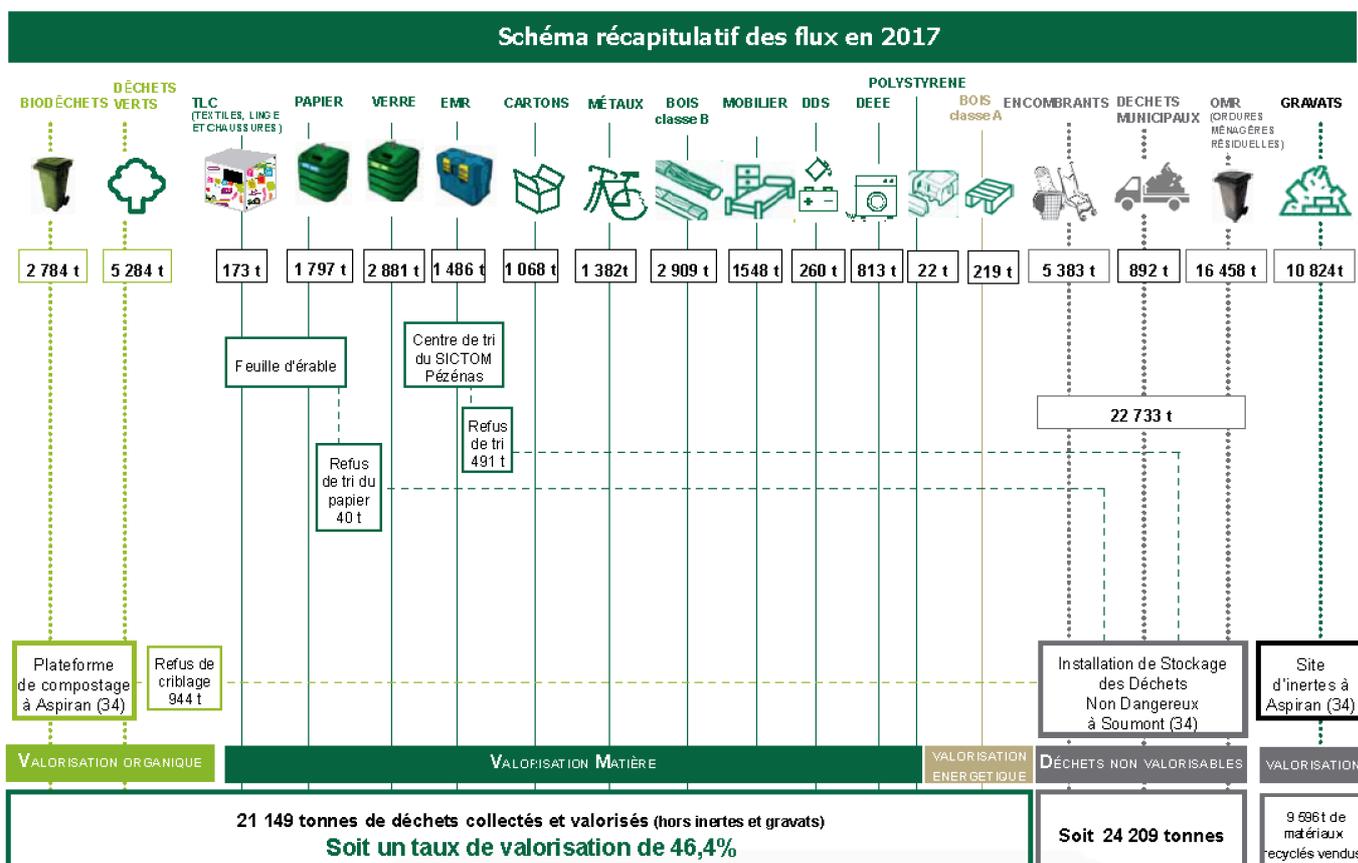
- 55% en 2020 (contre 46,4% en 2017) soit 4 000 tonnes de plus à valoriser (318 kg/habitants/an contre 267 en 2017) ;
- 65% en 2025, soit 8 500 tonnes de plus à valoriser (376 kg/habitants/an contre 267 en 2017).

Pour y arriver, le Syndicat Centre Hérault construit un projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » depuis 2015.

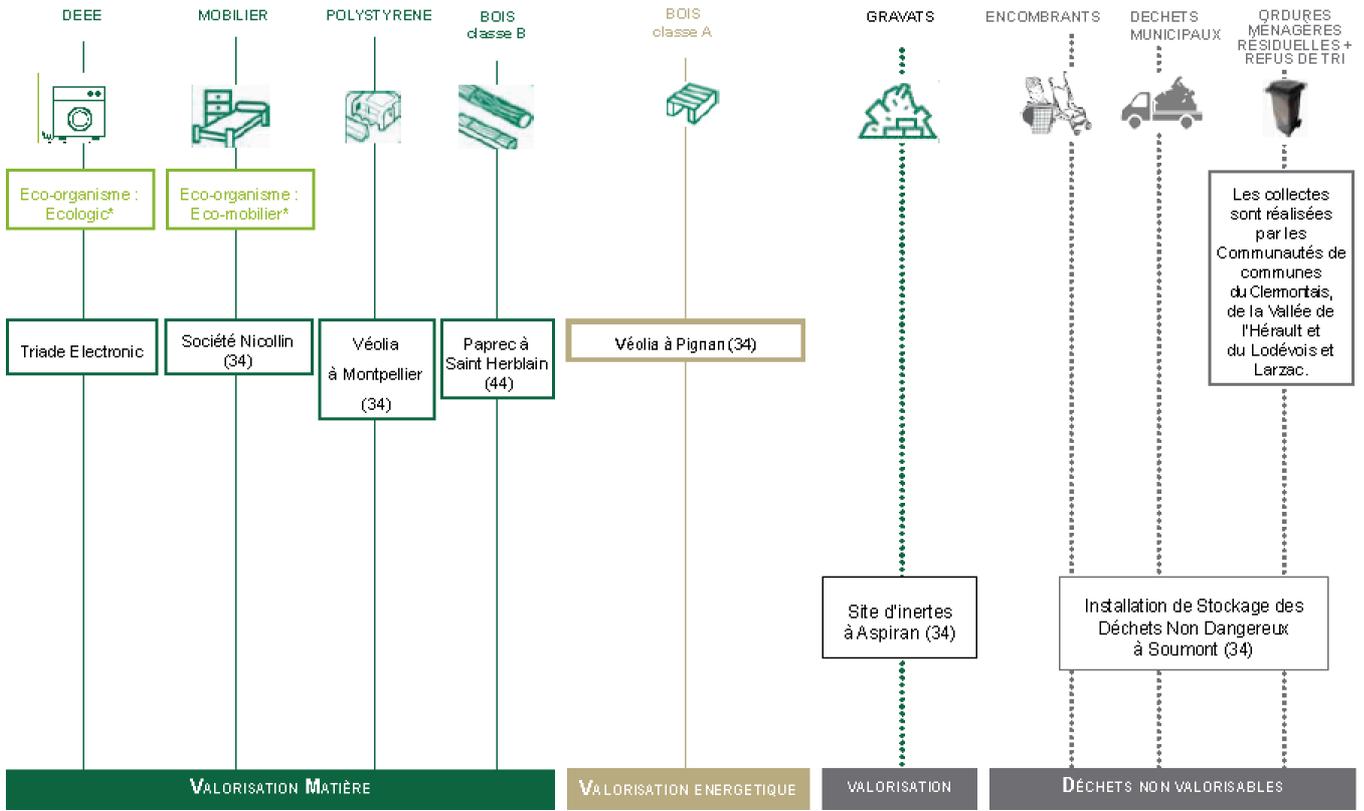
La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte cible par ailleurs l'ensemble des déchets ménagers.

Les objectifs fixés consistent à réduire de 10% en 2020 la production de déchets ménagers sur la base de 2010 (569 kg/an/habitant) c'est à dire à arriver à 512 kg/an/habitant. En 2017, la production de déchets ménagers, à l'échelle du Syndicat Centre Hérault, a été de 579 kg/an/habitant, en progression de 2,3% soit 13 kg/an/habitant, cette progression étant essentiellement liée aux déchets occasionnels collectés en déchèterie (et en particulier aux meubles) ; la production d'ordures ménagères sensu stricto est quant à elle restée globalement stable à 324 kg/an/habitant. L'effort pour atteindre les objectifs fixés par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est important : 67 kg de déchets en moins par habitant et par an d'ici 2020.

La Loi vise également à réduire les déchets enfouis : ils devront diminuer de 30% en 2020 (sur la base de l'année 2010) pour atteindre 214 kg/an/habitant, et de 50% en 2025 pour atteindre 153 kg/an/habitant. Là encore, l'effort pour atteindre ces objectifs est important : en 2017, les déchets enfouis représentaient en effet 299 kg/an/habitant



## Schéma récapitulatif des filières de valorisation en 2017 (suite)





## Conclusion sanitaire

2017

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle est satisfaisante au vu des paramètres analysés. Elle a toutefois présenté une teneur en fer dépassant ponctuellement la référence de qualité. Le fer n'a pas en soi d'incidence sur la santé, mais constitue une gêne (coloration) pour certains usages.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.  
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 20 prélèvements réalisés en 2017 qui ont été exploités.

### Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change  
SIGNALÉZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

### Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 1 captage. L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 887 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par CTE COMMUNES VALLEE HERAULT.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter CTE COMMUNES VALLEE HERAULT qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet

[www.occitanie.ars.sante.fr/eau-de-consommation-0](http://www.occitanie.ars.sante.fr/eau-de-consommation-0)

ou auprès de la délégation départementale de l'Hérault.

### Paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 11  
Pourcentage de conformité : 100,0%  
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

#### DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.  
La dureté s'exprime en degré français (°F).

Nombre de contrôles : 2  
Valeur moyenne : 41,7 °f  
Valeur maximum : 42,4 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

#### NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Élément provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Nombre de contrôles : 2  
Valeur moyenne : 0,0 mg/L  
Valeur maximum : 0,0 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

#### PESTICIDES

Limite de qualité : 0,5 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 1  
Valeur moyenne : 0,00 µg/l  
Valeur maximum : 0,00 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

#### ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 1  
Valeur moyenne : 0,0 µg/l  
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

#### FER

Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol, pouvant colorer l'eau.

Nombre de contrôles : 13  
Valeur moyenne : 40,9 µg/l  
Valeur maximum : 265,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas de fer.